

Déclaration de SUD éducation

Un énième verdissement des programmes

Les textes proposés aujourd'hui lors du CSE du 10 décembre relatifs au projet de loi d'application des propositions de la Convention citoyenne pour le climat montrent que les préoccupations écologiques du gouvernement et plus particulièrement du ministère ne vont pas plus loin qu'un verdissement de leur politique. Le terme de « développement durable » est plus que contestable dans la situation actuelle. La crise écologique est un problème fondamental résultant de choix politiques, au contraire parler de « développement durable » considère la crise écologique uniquement du point de vue des effets d'un mode de vie, partagé par tous et toutes qu'il faudrait adapter afin d'être chacun et chacune plus "responsable". Cette conception de l'éducation au développement durable est en deçà des enjeux actuels.

L'Éducation nationale doit intégrer l'étude des causes du réchauffement climatique et des choix politiques qui l'ont produit à ses enseignements. Mais le ministère de l'Éducation nationale doit surtout montrer l'exemple en adoptant un fonctionnement plus "éco-responsable". L'aspiration à une société plus écologique concorde avec une hausse nécessaire du niveau de vie, pour cela le ministère de l'Éducation nationale a sa part de responsabilité. La précarité constitue une double peine pour les 25 % d'agent-e-s non-titulaires et précaires que compte l'Éducation nationale qui, en plus de subir des conditions de travail dégradées, sont plus vulnérables face aux risques environnementaux et éprouvent de grandes difficultés à réduire leur consommation énergétique (peu d'accès aux transports en commun, logements mal isolés, peu d'accès à une agriculture biologique de proximité...). De même, les collectivités publiques doivent engager les moyens nécessaires pour rénover les écoles et les établissements scolaires : il faut par exemple améliorer l'isolation des bâtiments afin de réduire la consommation énergétique.

Des annonces inquiétantes sur l'éducation prioritaire

Ces propositions sont à l'image de la politique éducative à l'œuvre aujourd'hui : donner de fausses solutions à de vrais problèmes. Les récentes annonces sur l'éducation prioritaire sont extrêmement inquiétantes. Alors qu'il faudrait baisser le nombre d'élèves par classe pour améliorer les conditions d'étude des élèves, le

ministère s'entête dans sa politique de mise en concurrence des établissements et de mise sous pression des personnels. Par contre, il n'oublie jamais de faire quelques cadeaux à l'enseignement catholique comme en témoigne l'annonce de Philippe Delorme le 24 septembre dernier avec l'entrée de l'enseignement catholique dans l'éducation prioritaire.

Quelles mesures pour le baccalauréat 2021 ?

Enfin, la situation des lycéens et des lycéennes des classes de terminale et des collègues qui enseignent dans ces classes nous inquiètent particulièrement à SUD éducation.

Nous revendiquons la suppression des épreuves communes de 1re et de terminale car celles-ci remplacent des épreuves nationales du bac par des épreuves décidées et corrigées localement. Leur substituer la seule prise en compte du contrôle continu pour la session de 2020-21 constitue une aggravation de cette réforme, la plupart des disciplines ne relevant plus désormais d'examens, c'est la mise en place d'un bac local qui se trouve encore renforcée.

Il est aussi inadmissible que les règles de la notation soient transformées en cours d'année. Ainsi, certain-e-s d'entre nous ont depuis le début de l'année attribué des notes qui vont avoir une valeur, une importance dans la délivrance du bac, qui n'était pas la leur initialement. Aurions-nous noté de la même manière ? Les élèves auraient-ils travaillé de la même manière ? En plus, avec cette décision, le poids du « livret scolaire » va passer de 10 % à 40 % !

Le maintien des épreuves de spécialités en terminale pose beaucoup de problèmes. Leur calendrier (15-16-17 mars) et les programmes restent inchangés, alors que le passage à 50 % en présentiel va mécaniquement ralentir de moitié la progression de programmes déjà beaucoup trop lourds. L'annonce de deux sujets par spécialité est un premier pas, mais nettement insuffisant pour répondre à la situation anxiogène que vivent nos collègues et les élèves.

Avec 55 combinaisons possibles de spécialités, le calendrier doit proposer deux dates d'examen pour chaque spécialité. Il y aura donc 2 examens différents avec, pour chacun, le choix de deux sujets pour les élèves, ce qui crée des inégalités entre les candidat-e-s qui passeront des examens différents et une surcharge de travail pour les correctrices et les correcteurs avec 4 quatre sujets différents à corriger.

Aucune décharge de correction n'est prévue alors que les collègues continuent les cours de spécialités après les épreuves qui restent fixées au 15-16-17 mars.

Par ailleurs nous avons beaucoup d'interrogations sur la tenue des commissions d'harmonisation. Le ministère veut faire prendre en compte ces notes pour Parcoursup, ces commissions devront donc se tenir dans les trois semaines qui suivront les épreuves. Si elles ont lieu après, cela donne la possibilité d'une note moins bonne pour Parcoursup (déterminante pour l'orientation) et meilleure au bac où le jury pourrait relever cette note.

Pour toutes ces raisons, SUD éducation revendique :

— le rétablissement d'épreuves de baccalauréat nationales et anonymes en fin d'année et l'arrêt de la prise en compte du contrôle continu dans l'obtention du bac.

— des allègements de programmes négociés avec les organisations syndicales. Notre fédération s'est d'ailleurs adressée à ce sujet au conseil supérieur des programmes et a participé aux commissions par disciplines mises en place.

— une décharge de cours pour correction en mars si les épreuves de spécialités en terminales sont bien maintenues.

— sur le fond, c'est bien l'ensemble de la réforme du lycée, du bac et de l'orientation qu'il faut abroger.